

SERVICES DE « BASE » DE L'ARCHITECTE (SELON LE DOCUMENT 6 DE L'IRAC)

ÉTUDES PRÉ-CONCEPTUELLES

Pour comprendre et documenter les besoins et les fonctions d'un bâtiment ou évaluer si l'emplacement convient.

ESQUISSE

Pour comprendre et documenter la configuration, la forme et l'implantation d'un bâtiment sur le terrain.

PROJET PRÉLIMINAIRE

Pour comprendre et documenter de quoi sera fait le bâtiment.

DESSINS DU PROJET DÉFINITIF

Pour illustrer graphiquement comment construire un bâtiment.

DEVIS DU PROJET DÉFINITIF

Pour décrire textuellement comment construire un bâtiment.

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION ET ADMINISTRATION DU CONTRAT

OCCUPATION DU BÂTIMENT ET EXPLOITATION